

Direction de la culture, du patrimoine, des sports et des loisirs

Service de la culture art et territoire

4e commission

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 19 octobre 2023

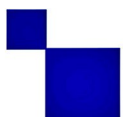
OBJET : DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE POUR ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LA PLACE DES CULTURES HIP-HOP EN SEINE-SAINT-DENIS – ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS.

Mesdames, messieurs,

Le hip hop est la culture de ceux à qui on a dit non. Cette culture n'est pas qu'une culture « revendicative » d'une partie de la population mais bel et bien devenu un mouvement porteur d'une philosophie globale qui marque le territoire quel que soit son âge, son parcours, son orientation sexuelle, ou sa catégorie socio-professionnelle.

À l'aube des 40 ans d'une manifestation auto-organisée au Fort d'Aubervilliers (juillet 1984) que beaucoup considèrent comme le premier festival de hip-hop en France, et de l'introduction du breakdance comme discipline olympique, notre démarche entend porter une approche du hip-hop globale et inscrite dans la durée du hip-hop, dans un double enjeu d'égalité des droits et de développement des pratiques.

Si, au milieu des années 80, le hip-hop a pu représenter un séisme, c'est qu'il est un mouvement artistique et culturel total, organisé en dehors des institutions. Son surgissement s'est appuyé sur la capacité créatrice, de mobilisation et de protestation d'un public jeune et populaire, qui s'est approprié et a réinventé les codes d'un mouvement né quelques années auparavant, dans la communauté afro-américaine de New-York et d'autres grandes villes des États-Unis.



La spécificité du hip-hop tient en ce qu'elle est une culture de l'hybridation : il s'agit d'un mouvement qui trouve racine dans un ensemble d'arts eux-mêmes empruntés à d'autres cultures. La culture hip-hop est ainsi héritière sur le plan idéologique et politique, de la culture punk, elle-même issue du rock, lui-même issu du blues, etc. Le hip-hop, en suscitant de nouvelles disciplines et de nouvelles hybridations, suscite des formes d'émulations inclusives.

Du groupe « Suprême NTM », référence fondatrice du rap français à l'album « 93 empire » du rappeur Sofiane, de la danse au street art où de nouvelles figures sont venues prendre le relais, du groupe de break « Aktuel Force » ou du graffeur Marko 93, la Seine-Saint-Denis est marquée par ce mouvement, qui a éclos dans l'espace public et fait naître une culture dont l'empreinte est majeure et la vitalité forte, sur notre territoire, dans nos sociétés, et à l'échelle internationale.

Parce que le hip-hop est un état d'esprit, de solidarité, de résilience, d'excellence, nombreuses sont les disciplines que le mouvement a générées : depuis les pratiques musicales (beatbox, rap, « DJing »), chorégraphiques (break, krump...) et visuelles (du graffiti au street art) jusqu'aux disciplines associées au fil de son histoire, non seulement les sports urbains, mais aussi toutes celles qui contribuent à faire de cette culture un « style de vie », doté de ses codes et références culturelles (mode, cinéma, gastronomie, urbanisme...).

C'est en se nourrissant des énergies de territoires en mutation comme les nôtres, et de la dimension universelle des revendications qu'ils portent en termes d'égalité des droits et de reconnaissance de la diversité, que le hip-hop s'est constitué comme une culture et un style de vie à part entière et a, peu à peu, conquis le monde. Le hip-hop a en effet aujourd'hui largement dépassé les frontières des grandes métropoles pour infuser ses codes et ses références dans toutes les catégories sociales, en se jouant des frontières entre urbain et rural, et en créant des circulations musicales, chorégraphiques ou vestimentaires entre les continents.

L'impulsion de notre démarche, fondée sur une légitimité historique de la Seine-Saint-Denis, permettra ainsi d'articuler ensemble les quatre grands objectifs de la mandature pour la politique culturelle départementale et contribuera à les fédérer : *démocratiser l'excellence* sous toutes ses formes, et favoriser l'inclusion ; *se réapproprier l'espace public* comme un espace d'hospitalité et de partage ; faire de la culture un levier de *rayonnement pour le territoire et de fierté pour les habitants* ; favoriser les *parcours de réussite dans les filières artistiques et culturelles*.

Notre démarche veut pouvoir s'appuyer sur un dialogue avec les acteurs du hip-hop eux-mêmes et sera construite autour de 3 **engagements**, qui sont amenés à guider l'action de notre collectivité. Ces engagements visent à **valoriser la place du hip-hop dans l'identité du territoire de la Seine-Saint-Denis et à affirmer sa place dans la société française** comme une culture populaire. Chacun de ces engagements se décline, dans une forme d'intervention spécifique et la mise en œuvre de moyens pour accompagner les différentes disciplines du hip-hop.

- **Engagement 1 : Accompagner l'émergence des projets et des talents du hip-hop et des disciplines associées**, notamment par le développement d'un **incubateur** fédérant un réseau d'acteurs et de partenaires.

Actions : projets de filière à l'échelle départementale pour favoriser l'émergence et les parcours de réussite dans les différentes disciplines du hip-hop (danse, street art, musique...) ; actions d'envergure autour des danses hip-hop dans le cadre de l'Olympiade culturelle ; développement d'un accompagnement des jeunes rappeurs et rappeuses à l'échelle départementale, en lien avec un réseau de lieux et de villes associées ; soutien aux initiatives liées à la mode et au streetwear, qui viennent enrichir l'offre départementale ; nouveau format de résidences mêlant les différentes disciplines et générations du hip-hop, et ouvrant le dialogue vers d'autres esthétiques ; réflexion sur le développement des sports urbains et leurs croisements avec les disciplines artistiques...

- **Engagement 2 : « Faire avec » les acteurs du hip-hop et des disciplines associées**, pour se nourrir des expertises de celles et ceux qui l'incarnent et initier une saison départementale dédiée

Actions 2.1 : mise en place d'**Ambassadeurs**, réunissant des acteurs historiques ou émergents du mouvement hip-hop, artistes, collectifs, directions de structures culturelles, chercheur·cheuse·s spécialisé·e·s pour enrichir et faire vivre la démarche, et l'ancrer dans la communauté hip-hop dans le respect de l'auto-organisation du mouvement.

Actions 2.2 : soutien à des temps forts ; mise en place d'une **saison artistique et culturelle départementale**, en y agrégeant des actions portées par nos partenaires , la mobilisation de dispositifs pour la **coproduction** d'actions (résidences, dispositifs : éducation artistique et culturelle (EAC), coopération territoriale) et des **initiatives départementales** (biennale « Multitude », volet street art du programme d'art dans l'espace public, rencontres professionnelles en lien avec l'association La Place...) ; mise en place d'un effort de communication particulier pour incarner la démarche, en développant un ou des partenariats avec des médias spécialisés sur les cultures urbaines, qui doivent permettre de créer des contenus éditoriaux adaptés pour rendre visible la démarche auprès d'un public qui échappe largement à l'audience institutionnelle.

- **Engagement 3 : Faire vivre et partager les pratiques et les mémoires du hip-hop et des disciplines associées**, par la mise en place d'un **Campus**.

Actions : EAC et pratiques amateurs « à l'heure du hip-hop » (développement de « battles », de « block-party » ou d'« open mic » dans des projets inter-collèges, ou plus largement à l'échelle de territoires volontaires...) ; démarche autour du patrimoine vivant, en vue de reconnaître la richesse et la singularité des mémoires du hip-hop, dans le cadre d'un « atelier des mémoires » réunissant les services départementaux, des chercheurs spécialisés et des figures du mouvement engagées dans un travail de préservation et de valorisation des mémoires – à l'instar de la démarche conduite en Allemagne, qui a permis d'inscrire la ville d'Heidelberg comme berceau de la culture hip-hop au sein de l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel ; soutien à l'initiative de « Cinémathèque idéale des banlieues du monde » initiée par la réalisatrice Alice Diop, et aujourd'hui portée sur notre territoire par l'établissement public de coopération culturelle « les Ateliers Médicis », les associations les Laboratoires d'Aubervilliers, Cinémas 93 et le Cinéma l'Écran à Saint-Denis.

Au vu de ces éléments, il est proposé :

- D'APPROUVER le document d'orientation et de déploiement de la démarche pour accompagner et promouvoir la place des cultures hip-hop en Seine-Saint-Denis, dont le projet est ci-annexé ;

- DE PRÉCISER que *les règlements liés à la mise en place des nouveaux outils de la démarche seront soumis à l'approbation de la Commission permanente.*

Le président du Conseil départemental,

Stéphane Troussel

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

DOCUMENT D'ORIENTATION

Démarche départementale pour accompagner et promouvoir la place des cultures hip-hop en Seine-Saint-Denis

Il y a bientôt 40 ans, en juillet 1984, le Fort d'Aubervilliers accueillait plus de 3 000 personnes réunies à l'occasion d'une des premières grandes manifestations liées à la culture hip-hop en France : lors de cet événement, « Fêtes et forts », auto-organisé autour de 80 danseurs de breakdance venus notamment d'Aulnay-sous-Bois, de Stains ou de Saint-Denis, le public pouvait découvrir en live des performances entrevues sur l'émission *H.I.P-H.O.P* de Sidney, ou profiter des sons de DJ Dee Nasty captés sur l'antenne de Radio Nova.

Dès son émergence, et à l'instar du terrain vague de la Porte de La Chapelle ou du Forum des Halles à Paris, la Seine-Saint-Denis s'est ainsi inscrite à l'épicentre du mouvement. Si le hip-hop a été alors un séisme, c'est qu'il est un mouvement artistique et culturel total, organisé en dehors des institutions. Son surgissement s'est appuyé sur la capacité créatrice, de mobilisation et de protestation d'un public jeune et populaire, qui s'est approprié et a réinventé les codes d'un mouvement né quelques années auparavant, dans la communauté afro-américaine de New-York et d'autres grandes villes des États-Unis.

Récemment, les photographies de Willy Vainqueur, les films de Jean-Pierre Thorn ou l'exposition de François Gautret (« *Bgirl Mémo, à la rencontre des archives du hip-hop de Saint-Denis* ») témoignent de la place prise par cette culture, qui a éclos dans l'espace public. Du groupe « Suprême NTM », référence fondatrice du rap français à l'album « 93 empire » sous l'égide du rappeur Sofiane, de la danse au street art où de nouvelles figures sont venues prendre le relais du groupe de break « Aktuel Force » ou du graffeur Marko 93, le mouvement a fait naître une culture dont la vitalité est forte, et l'empreinte majeure en Seine-Saint-Denis.

A l'heure où l'industrie musicale s'est rapidement saisie du rap pour en faire le moteur de ses succès commerciaux des vingt dernières années, que les galeries d'art ont ouvert leurs portes au graffiti et au street art, et que les institutions culturelles accueillent de plus en plus de formes chorégraphiques issues du hip-hop, notre Département doit amplifier l'action spécifique qu'il mène pour accompagner et promouvoir la culture hip-hop, composante à part entière de l'identité de notre territoire.

À l'heure où le breakdance sera discipline olympique en 2024 et où le hip-hop prend une place croissante dans les pratiques culturelles en transcendant les classes sociales et les générations, il est donc proposé d'initier une action nouvelle en direction de celles et ceux qui font vivre la culture hip-hop. Cette démarche entend porter une approche globale, en considérant le hip-hop comme une culture qui lie nombre de disciplines entre elles : depuis les pratiques musicales (*beatbox, rap, « DJing* »), chorégraphiques (*breakdance...*) et visuelles (*graffiti et street art*) qui en constituent le socle, jusqu'aux disciplines associées au fil de son histoire, non seulement les sports urbains (*basket de rue, double dutch, parkour...*) mais aussi toutes celles qui contribuent à faire de cette culture un « style de vie », doté de ses codes et références culturelles (*mode, cinéma...*).

Cette démarche se fonde sur un dialogue avec les acteurs du hip-hop eux-mêmes, pour identifier les dynamiques des différentes disciplines liées à ce mouvement en Seine-Saint-Denis, qui n'ont pas toutes la même maturité dans leur organisation. En effet, il s'agira de s'appuyer pleinement sur des ambassadeurs et ambassadrices issu.e.s des différentes générations du hip-hop, qu'ils soient artistes (rappeurs et rappeuses, graffeurs et graffeuses, danseurs et danseuses...), acteurs du mouvement (organisateur.trice.s d'événements, responsables de labels...) ou observateurs avertis (journalistes, sociologues, historien.nes...), pour construire des actions directement connectées au terrain.

La démarche sera construite pour cela autour de **3 engagements**, amenés à guider l'action de notre collectivité ; ils se déclinent, chacun, dans une forme d'intervention spécifique. La démarche devra en effet pouvoir mobiliser des moyens pour accompagner les différentes disciplines du hip-hop. Elle aura vocation à susciter leur dialogue avec d'autres disciplines ou esthétiques présentes dans la politique culturelle départementale, et à promouvoir la culture hip-hop non seulement par des événements fédérateurs mais aussi à travers la mise en place d'espaces de transmission, d'émergence et de partage.

Comme dans l'ensemble des aspects de notre politique culturelle, il s'agira de considérer ensemble le soutien à la création contemporaine et à sa diffusion, et l'action culturelle et d'accompagnement de la pratique amateur. Il ne s'agira pas, à l'inverse, de déployer une action spécifique en direction du hip-hop, qui isolerait cette esthétique, mais de permettre une mise en dialogue avec la diversité des disciplines et esthétiques représentées dans la politique culturelle départementale, afin de favoriser les rencontres artistiques et la circulation des publics.

- **Engagement 1 : Accompagner l'émergence des projets et des talents du hip-hop et des disciplines associées, notamment par le développement d'un incubateur fédérant un réseau d'acteurs et de partenaires**

- **Engagement 2 : « Faire avec » les acteurs du hip-hop et des disciplines associées, pour se nourrir des expertises de celles et ceux qui l'incarnent, et initier une saison départementale dédiée**

- **Engagement 3 : Faire vivre et partager les pratiques et les mémoires du hip-hop et des disciplines associées, par la mise en place d'un Campus**

Ces engagements sont issus d'un travail de concertation et de diagnostic conduit par les services départementaux dont une synthèse est présentée en annexe. Ils se déploieront dès 2023-2024 et de façon progressive au cours du mandat.

I/ Accompagner l'émergence des projets et des talents du hip-hop et des disciplines associées, notamment par le développement d'un incubateur fédérant un réseau d'acteurs et de partenaires (Engagement 1)

Les éléments de diagnostic menés auprès des acteurs mettent en avant la nécessité de développer une « boîte à outils » pour l'accompagnement des projets et des talents dans les différentes disciplines du hip-hop. La démarche mobilisera donc des dispositifs ou ressources existants de la politique culturelle départementale, ou développera de nouveaux modes d'action pour accompagner le développement des disciplines identifiées, dans une logique d'incubation des projets et des talents.

Il est ainsi proposé de construire le développement de chacune des disciplines hip-hop au travers de **projets de filière** à l'échelle départementale, qui viseront à fédérer un réseau d'acteurs

engagés autour de valeurs et d'objectifs partagés. La construction de ces projets devra tenir compte de l'hétérogénéité des différentes disciplines déjà évoquée, avec une capacité inégale à initier le travail, en fonction des dynamiques déjà à l'œuvre. Ainsi, dans certaines disciplines, l'Olympiade culturelle a d'ores et déjà permis d'impulser une véritable dynamique de territoire :

- **dans le domaine de la danse**, deux projets de territoire émergent. Sur le territoire d'Est Ensemble, il sera proposé d'accompagner l'ambition portée par cet EPT avec *les Rencontres chorégraphiques internationales de Seine-Saint-Denis*, à l'échelle des 9 communes. Et, afin d'irriguer l'ensemble du territoire départemental, les services de notre collectivité travaillent à faire émerger un second projet avec des communes volontaires et des établissements publics territoriaux de Paris Terres d'Envol (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Sevran) et Grand Paris – Grand Est (Neuilly-sur-Marne), qui sera confié à l'association Garde-Robe, partenaire de notre collectivité dans le domaine des danses hip-hop. Ces deux projets ont pour point commun de se penser autour de l'organisation de « battles » qui permettront de réunir danseurs professionnels et amateurs et de faire travailler ensemble des lieux de création et de diffusion (scènes labellisées, lieux intermédiaires...), des lieux de transmission (conservatoires, lieux de pratique amateur...) et des pratiquants évoluant en dehors des institutions (collectifs d'artistes, labels...). Il est d'ores et déjà prévu d'accompagner ces deux actions dans le cadre des moyens dédiés à la coopération territoriale et à l'Olympiade culturelle ;

- **dans les domaines du graffiti et du street art**, l'ambition portée autour du projet de la Street art avenue avec Plaine-Commune et les communes de Saint-Denis et Aubervilliers sur le canal de Saint-Denis s'amplifie dès cette année, en vue des JOP de 2024. Elle aura vocation à déborder à l'avenir le seul canal de Saint-Denis, avec la production de nouveaux parcours dédiés. Afin d'accompagner les territoires volontaires, l'accord cadre conclu pour la mise en œuvre du programme d'art dans l'espace public sera mobilisé. L'enjeu sera, à terme, de pouvoir proposer de véritables parcours de visites dédiés au street art en Seine-Saint-Denis, dans une logique d'attractivité déjà travaillée par d'autres territoires en Île-de-France (Paris, Val de Marne) ou à l'échelle nationale, en s'appuyant sur un travail de cartographie et de valorisation avec Seine-Saint-Denis Tourisme. Cet effort de commande, auxquels pourront candidater les nombreux street artistes accueillis dans les lieux de fabrique de notre territoire (6B, Mains d'œuvres...), sera complété par un investissement temporaire du garage départemental situé sur le Parc de la bergère par un collectif de street-artistes, dans le cadre d'une opération menée par le INSSD.

Si pour la danse et le street art, l'Olympiade culturelle aura joué ce rôle d'accélérateur, dans d'autres disciplines, l'émergence de ces projets de filière partagés à l'échelle départementale nécessitera un temps de concertation et formalisation plus long avec les acteurs du secteur :

- **c'est dans le domaine de la musique que le travail à mener est certainement le plus important**, puisque l'offre publique liée au rap sur notre territoire est fragile et éclatée ; elle ne bénéficie pas de lieu structurant à l'échelle départementale, et laisse largement place à l'industrie musicale pour capter les talents (avec un effort de repérage qui se concentre sur la recherche de succès commerciaux immédiats, et le plus souvent à faible durée de vie).

Il existe ainsi une forte demande pour un accompagnement qui combine les aspects techniques, scéniques ou administratifs, pour de jeunes pratiquant·e·s qui ne percent pas via le circuit commercial, ou qui y ont eu accès un temps, avant d'en être relégué·e·s. Si des lieux tels que Canal 93 à Bobigny, La ligne 13 à Saint-Denis, le Café La Pêche à Montreuil ou le Nouveau Cap à Aulnay-sous-Bois mènent de multiples initiatives locales en direction de ces talents en devenir, celles-ci restent aujourd'hui fragiles dans leurs moyens et peu visibles.

Face à l'éclatement et à la fragilité de cette offre, l'objectif de l'intervention départementale sera notamment de favoriser la constitution d'un réseau de lieux de musiques actuelles volontaires pour incarner ce rôle d'incubateur, et s'engager dans la promotion et l'accompagnement du rap et de ses pratiquant·e·s, avec une attention particulière à la place des artistes femmes. Il s'agira ainsi de soutenir des lieux qui s'engagent autour d'un label fixant des missions et objectifs en termes d'accompagnement des pratiquant·e·s et de coopération entre structures, afin de favoriser

les circulations des artistes et des publics ou la mutualisation des moyens. Les critères liés à ce label seront définis avec les acteurs du secteur ; celles et ceux qui recevraient le label intégreront le réseau et pourraient bénéficier de moyens spécifiques du Département, calibrés selon l'ambition du projet porté. Il faudra, d'autre part, veiller à intégrer ce réseau dans un écosystème existant, que ce soit au niveau départemental (MAAD 93) ou national (Buzz booster, par exemple), pour rechercher des complémentarités et une meilleure visibilité. Des liens pourront être également travaillés à l'échelle nationale et internationale, que ce soit dans la dynamique olympique avec Marseille et Los Angeles, ou en lien avec le projet de Campus francophone que nous portons.

Afin de développer des moyens nouveaux, cette ambition pourra être portée dans le cadre du Schéma d'orientation des lieux de musiques actuelles (SOLIMA) initié à l'échelle régionale par la DRAC Île-de-France, et-ou inscrite dans le cadre d'un contrat de filière avec le Centre National de la Musique (CNM), avec lequel des discussions ont été ouvertes ;

- **pour ce qui est de la dimension sportive**, plusieurs acteurs ont investi des disciplines associées au hip-hop en tant que style de vie (basket playground, double dutch, parkour, street work out...). Mais il apparaît tout aussi intéressant de construire une démarche qui intègre d'autres disciplines qui s'inscrivent dans le champ plus large des cultures urbaines et des pratiques libres, telles que les sports de glisse urbaine (skate-board, roller, BMX...). La réflexion sur un plan d'action à l'échelle départementale avec les acteurs concernés pour mieux reconnaître, accompagner et promouvoir ces disciplines reste à mener, mais pourra s'appuyer sur les actions déjà conduites sur notre territoire. Compte tenu de la porosité des champs, des disciplines, voire des acteurs, ce chantier peut bousculer nos dispositifs d'accompagnement et nos politiques publiques, et va nécessiter un temps d'ingénierie spécifique pour innover et activer différemment les dispositifs de la politique sportive, que ce soit pour développer de nouveaux espaces de pratique et favoriser la pratique autonome, ou pour développer la pratique en amateur dans le cadre des partenariats avec les comités départementaux.

La dimension événementielle de ces sports pourra venir renforcer la saison Hip Hop dans des événements hybrides, entre pratiques sportives et artistiques, dans l'esprit des *block party* de New-York, en prenant appui notamment sur notre dispositif de soutien aux manifestations sportives.

- enfin, il s'agira de **ne pas laisser de côté d'autres disciplines liées aux arts de vivre ou à la fabrique de la ville**, telles la gastronomie, la mode, l'urbanisme ou le design pour valoriser la manière dont elles ont pu être investies et marquées par la culture hip-hop dans une forme de fusion caractéristique de ce mouvement. Des coopérations avec des professionnels issus de ces champs pourront ainsi être organisées lors d'événements dédiés au hip-hop, ou dans le cadre d'actions spécifiques sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Notre ambition hip-hop aura ainsi vocation à organiser un dialogue et des circulations entre acteurs des différentes disciplines pour faire vivre le hip-hop comme une culture forte de ses différentes composantes. Dans le domaine du soutien à la création, il a déjà été installé un nouveau format de résidences : intitulé « Autour du hip-Hop », ce dispositif proposera une coopération à des artistes issues de différentes disciplines du hip-hop, ou de différentes générations du mouvement, voire d'un.e artiste issu.e du hip-hop et d'un.e artiste d'une autre esthétique, dans un projet de création commune et partagé avec le territoire dans ses volets diffusion et action culturelle.

Mais ce soutien à l'émergence des talents et des projets devra s'appuyer sur une véritable coopération avec les acteurs de la communauté hip-hop, pour trouver toute sa pertinence.

II/ « Faire avec » les acteurs du hip-hop et des disciplines associées, pour se nourrir des expertises de celles et ceux qui l'incarnent et initier une saison départementale dédiée (Engagement 2)

Des ambassadeurs du mouvement hip-hop...

Si les premiers projets inscrits dans la démarche Hip Hop ont déjà émergé sur notre territoire dans le domaine de la danse ou du street art, pour des sujets plus complexes, tels que la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des jeunes talents du territoire, ou la valorisation de l'offre du Département et de ses partenaires auprès d'un public jeune, il semble indispensable de dépasser le cadre d'action habituel des services départementaux, en s'appuyant sur d'autres expertises. C'est pour cela qu'il est proposé que des personnalités identifiées et rencontrées dans le cadre de la démarche puissent être sollicitées et réunies en tant qu'Ambassadeurs, afin de nourrir le travail de notre collectivité de leurs regards et de leurs pratiques.

Il apparaît en effet nécessaire, pour faire grandir cette démarche, que celle-ci puisse s'appuyer sur des échanges continus avec celles et ceux qui, d'une manière ou d'une autre, « représentent » cette culture hip-hop. Parmi les personnalités pressenties pour devenir des Ambassadeurs, des artistes issu·e·s des différentes générations de la culture hip-hop en Seine-Saint-Denis, des responsables de structures culturelles investies dans les disciplines du hip-hop sur notre territoire, mais aussi des jeunes pratiquant·e·s ou des chercheuses et chercheurs, qui pourront s'associer au Département sur des thématiques ciblées, ou porter des initiatives et propositions, voire dans certains cas être saisis individuellement de missions d'expertises et d'accompagnement¹. S'engageant sur la base du volontariat, ils seront notamment mobilisés pour construire une saison départementale dédiée au hip-hop en Seine-Saint-Denis.

...pour faire vivre une saison de la fierté hip-hop en Seine-Saint-Denis

Afin de faire face à l'éclatement des initiatives observées sur notre territoire, rendre visible la multiplicité de ces initiatives et permettre à chacun.e de pouvoir accéder à leur richesse, il est en effet proposé d'installer une saison départementale dédiée à la culture hip-hop. Celle-ci embrassera non seulement l'ensemble des disciplines déjà évoquées, mais aura aussi vocation à fédérer la diversité des acteurs impliqués, qu'ils soient institutionnels (structures culturelles labellisées, services jeunesse et sports des villes...) ou plus « underground » (collectifs d'artistes, labels...), afin de favoriser les circulations et les rencontres. Elle se construira grâce à l'implication active des ambassadeurs de la démarche, en agrégeant trois niveaux de propositions :

- **des actions recensées**, issues de la programmation et de l'activité des partenaires soutenus par le Département (structures culturelles, artistes et compagnies, communes et EPT) ou portées par des acteurs désireux d'intégrer la démarche, pourront être valorisées sous une même bannière. Un premier recensement opéré fait apparaître une cinquantaine d'événements qui, en 2022-2023, auraient pu intégrer cette saison. En parvenant à fédérer un plus large segment des acteurs du hip-hop identifiés sur notre territoire en associant notamment des communes volontaires dans le cadre de la coopération territoriale, une centaine d'événements pourraient chaque année intégrer la saison, avec une grande diversité de disciplines représentées ;

¹ Dans certains cas ces missions pourront être rémunérées par des vacances correspondant à leur investissement personnel – comme c'est aujourd'hui le cas pour les experts sollicités dans les commissions du 1 % artistique, par exemple.

- **des actions coproduites**, accompagnées par la mobilisation de dispositifs départementaux existants (résidences, dispositifs d'EAC, crédits de coopération territoriale) ou la mise en place de soutiens nouveaux, notamment à des festivals locaux dédiés au hip-hop. Identifiés pour leur pertinence et leur capacité à porter une programmation ambitieuse mais caractérisés par une grande fragilité (Festival Arts de rue des cités à Aubervilliers, Festival Effervescences à Clichy-sous-Bois, Pépélé festival...), ces festivals pourront constituer autant de maillons de la saison.

Pour nourrir ces propositions, il est en outre proposé que, chaque année, soient systématiquement déployées des résidences dédiées au hip-hop parmi celles que le Département alloue dans les domaines de la musique, de la danse et des arts visuels ou du cinéma ;

- **des actions produites directement par notre collectivité** pourront, enfin, représenter des temps forts de cette saison. La biennale *Multitude* pourra ainsi faire place à chaque édition aux expressions hip-hop, comme dès 2023, avec la mise en place d'une scène dédiée qui réunira les jeunes rappeurs et rappeuses de Seine-Saint-Denis. Le programme d'art dans l'espace public permettra également d'initier ou d'accompagner la production d'œuvres de street art, grâce à un volet de commande publique dédié. Enfin, dès 2024, il est envisagé d'organiser, en partenariat avec l'association La Place, une session des rencontres professionnelles « La convention » pour mettre en lumière notre territoire à l'heure des JOP et de l'entrée de la breakdance dans les compétitions.

À cet égard, la première édition 2023-2024 de cette saison pourra prendre appui sur l'Olympiade culturelle et la nourrir d'une véritable dimension hip-hop, en organisant avec nos partenaires une série d'événements pour célébrer « 40 ans de hip-hop en Seine-Saint-Denis ».

Afin de valoriser cette saison et d'en partager les propositions, il est prévu de travailler à la mise en place d'un effort de communication particulier, en développant un ou des partenariats avec des médias spécialisés sur les cultures urbaines (*Yard, Booska-P, Brut, Street press, Madame Rap...*), qui doivent permettre de créer des contenus éditoriaux adaptés pour rendre visible la démarche. Enfin, les valeurs de cette saison seront posées avec nos partenaires dans un cadre qui visera à la fois à garantir la liberté d'expression et de création, mais aussi le respect des personnes : il s'agira de respecter à la fois la dimension contestataire portée par certains pans de la culture hip-hop, tout en refusant les dérives vers des discours de haine ou discriminants s'ils étaient observés.

III/ Un Campus pour partager les pratiques et un patrimoine à la richesse insoupçonnée (Engagement 3)

Dans le domaine de la transmission, une logique de « campus » sera encouragée pour, d'une part, faire émerger une offre d'EAC et de pratique amateur qui permette de découvrir et de se former à l'ensemble des disciplines hip-hop et, d'autre part, de faire vivre les mémoires liées au hip-hop dont la richesse et la singularité restent aujourd'hui largement inexplorées.

Mettre l'EAC et les pratiques amateurs à l'heure du hip-hop

Ainsi, dans les collèges du département, chaque année, les dispositifs du plan *La culture et l'art au collège* seront mobilisés pour élaborer un ou plusieurs projets réunissant plusieurs collèges et des lieux de création et de diffusion dans un projet lié au hip-hop (battles de danses, block party, open mic...). Des établissements volontaires, tels le collège Federico Garcia Lorca à Saint-Denis et sa classe hip-hop, pourront être accompagnés pour expérimenter à titre pilote un véritable projet d'établissement intégrant une ou plusieurs disciplines. Dans le cadre du Schéma

départemental « Cap'amateurs », un travail sera parallèlement conduit avec les conservatoires ou les lieux de pratique amateur pour tisser des passerelles entre EAC et entrée dans la pratique amateur, ou entre pratique amateur et pratique professionnelle, en lien avec les structures de création et de diffusion.

Il sera notamment proposé de soutenir 0-93Lab, acteur situé à Aulnay-sous-Bois, qui propose un programme d'initiation au design, à la mode et aux arts visuels, véritable incubateur créatif venant enrichir l'offre départementale et élargir la focale du côté du streetwear et de la mode, qui imprègnent toujours davantage le style de vie hip-hop.

Le partenariat avec la compagnie Rualité de Bintou Dembélé sera également poursuivi autour du programme « DETER », qui vise à accompagner des jeunes dans le montage de projets artistiques ou créatifs.

Enfin, la plateforme « Azimut », que nous portons avec la Maison des pratiques artistiques en amateur de la Ville de Paris, comprendra une rubrique dédiée pour recenser et faire valoir l'offre de pratiques liée au hip-hop en Seine-Saint-Denis.

Mais, au-delà de l'accompagnement de l'émergence et de la jeunesse, la démarche que nous initiions devra pouvoir jouer un rôle pour préserver et faire vivre la mémoire des différentes générations qui ont porté ou portent la culture hip-hop.

Préserver et faire vivre les mémoires du hip-hop

De nombreux acteurs rencontrés par les services départementaux ont en effet souligné, à l'heure où le mouvement hip-hop atteint ses 40 ans, l'enjeu de constituer, de préserver, de partager et de faire vivre une mémoire dont les traces ne sont aujourd'hui saisies qu'incidemment par les institutions : en raison de la distance du mouvement à ces institutions, les sources qui permettraient de retracer l'histoire du mouvement (vidéos, iconographiques, textuelles...), sont aujourd'hui éparpillées et risquent de disparaître, faute d'effort organisé de conservation. Pourtant, plusieurs pionniers, tels François Gautret, soutenu par la DRAC Île-de-France, ou l'association Arcanes, ont entrepris de rassembler et parfois de mettre en valeur dans des expositions ce matériau historique. *La Place* initie également depuis quelques années un effort en ce sens, qui appelle toutefois une mobilisation et un véritable effort des institutions publiques pour faire face aux défis de ces archives qui n'en sont pas encore.

Au moment où plusieurs projets en cours de développement en Seine-Saint-Denis, tels Les Cathédrales du rail à Saint-Denis, entendent porter cette dimension de mémoire vivante du hip-hop, notre collectivité dispose au travers de ses services des archives et du patrimoine, de ressources précieuses pour accompagner ce processus de patrimonialisation encore balbutiant. C'est la raison pour laquelle il sera proposé que la démarche autour du Hip-Hop puisse porter un atelier des mémoires, réunissant des acteurs historiques du hip-hop issus de notre territoire, des professionnels des archives et du patrimoine de notre collectivité, mais aussi des chercheurs, historiens ou sociologues qui se sont spécialisés au cours des dernières années sur la culture hip-hop. Cette démarche visera à constituer un corpus pertinent et varié de sources, pour donner à voir la place du hip-hop en Seine-Saint-Denis, et à concevoir des formes de valorisation pour mettre en récit la place de cette culture sur notre territoire.

En outre, et dans un souci d'élargir la focale, il sera proposé d'accompagner l'initiative de « Cinémathèque idéale des banlieues du monde » initiée par la réalisatrice Alice Diop, et aujourd'hui portée sur notre territoire par l'établissement public de coopération culturelle les Ateliers Médicis, les communes les Laboratoires d'Aubervilliers, Cinémas 93 et le Cinéma l'Écran à Saint-Denis, en lien avec le centre Georges Pompidou. Cette démarche, si elle ne s'inscrit pas spécifiquement dans le sillon de la culture hip-hop, vise à rassembler un corpus de films internationaux qui viennent porter une diversité de regards sur les banlieues, et à initier des actions de partage de ce corpus, pour mettre en question et en débats les représentations et les discours portés sur ces territoires. Elle peut en cela s'inscrire pleinement dans la démarche hip

hop. Les acteurs de ce projet nous proposeront ainsi prochainement d'activer cette cinémathèque sur notre territoire, dans une action qui alliera une plateforme de diffusion numérique, des projections en salle et dans l'espace public, et un ensemble de rencontres et workshops.

Cet enjeu lié à dimension patrimoniale et mémorielle témoigne de l'importance de tisser des liens inédits avec des acteurs du hip-hop pour pouvoir reconnaître, accompagner et promouvoir une culture qui s'est inventée et continue de se penser, en partie, en dehors des institutions. La démarche hip-hop devra ainsi imaginer une nouvelle forme de coopération avec les acteurs de l'écosystème hip-hop, pour parvenir à se construire en lien et en pertinence avec un écosystème singulier.

Si les actions envisagées dans le cadre de cette démarche sont nombreuses, leur déploiement, au regard de leur ambition, ne pourra être que progressif. Il est ainsi proposé que la saison 2023-2024 soit une forme de « signal » du lancement de la démarche, en lien avec l'Olympiade culturelle, mais que ce déploiement se poursuive dans un souci de dialogue avec les acteurs du hip-hop. Il s'agira en effet d'imaginer les différents formats d'intervention du Département qui se déploieront pleinement pour la saison 2024-2025, puisque c'est cette saison qui devra permettre de développer plus avant les ambitions portées par la démarche dans son ensemble. Il s'agira ainsi de prendre appui sur la stratégie Héritage des Jeux et le redéploiement d'une partie des crédits affectés à l'Olympiade culturelle, afin d'assumer une montée en puissance de la démarche et de sa visibilité.

Annexe : Les disciplines du hip-hop en Seine-Saint-Denis aujourd'hui, un écosystème vivace mais fragile

Les services du Département ont organisé une importante phase de dialogue avec de nombreux interlocuteurs :

- services culturels, de jeunesse et des sports des communes et EPT du territoire, et structures artistiques et culturelles œuvrant dans les différentes disciplines du hip-hop,
- artistes, collectifs et figures historiques ou émergentes de ce mouvement sur notre territoire. Il s'agissait en effet de mieux saisir la réalité et l'actualité de cet écosystème en Seine-Saint-Denis, mais aussi d'en appréhender les enjeux, et d'en comprendre les forces et les problématiques, alors que nombre d'acteurs sont éloignés par choix ou par défaut des politiques culturelles, invitant à repenser le lien entre acteurs et institutions dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle démarche départementale.

Le travail de recensement et d'identification, réalisé lors d'un atelier avec les services municipaux, a permis d'identifier près de 100 acteurs et projets liés aux différentes disciplines du hip-hop. Ce travail constitue une première photographie des dynamiques liées au hip-hop en Seine-Saint-Denis, et a vocation à s'enrichir, en se nourrissant notamment du travail de repérage conduit par François Gautret, qui œuvre depuis de longues années à construire un centre de ressources dédié.

Ces premiers éléments permettent d'ores et déjà de faire ressortir que les actions liées au hip-hop conduites sur notre territoire sont éclatées entre une multitude d'acteurs, qu'ils soient publics (directions culture, jeunesse et sports des villes) ou associatifs (centres sociaux, associations de quartier...), et de ce fait peu structurées. Ces actions, conduites par des acteurs fragiles dans leurs moyens, sont dès lors modestes dans leurs ambitions (ateliers de pratiques amateurs, initiation...), peu visibles et ne bénéficient que d'un rayonnement très local, avec un faible niveau de professionnalisation des intervenants. Par ailleurs, il n'y a pas d'acteurs de rayonnement départemental qui intervienne spécifiquement dans le champ du hip-hop, même s'il existe des acteurs locaux engagés en ce sens (Café La Pêche à Montreuil, Canal 93 à Bobigny...), et que des partenaires du Département interviennent sur les esthétiques hip-hop sans pour autant les placer au cœur de leur projet (Espace 1789, Théâtre Louis Aragon, MAAD93, Villes des musiques du monde...).

Le travail d'échange conduit avec les acteurs sur l'organisation des différentes disciplines du hip-hop à l'échelle locale et nationale a apporté les éléments d'appréciation suivants :

- **l'organisation des différentes disciplines est hétérogène** : alors que, dans le domaine de la danse, les liens tissés avec les institutions chorégraphiques sont anciens et réels, dans le domaine de la musique, la place du rap, qui se développe d'abord dans une relation quasi-directe entre auto-production et industrie musicale, reste fragile dans les lieux de musiques actuelles de notre territoire. Dans le domaine du street art, les artistes sont quant à eux forcés de naviguer entre commande publique et prestations pour vivre de leur art. Dans le domaine des sports urbains, si certaines disciplines sont dorénavant accompagnées par des fédérations délégataires (c'est le cas du *basket 3 × 3* accompagné par la FFB), des fédérations omnisports telles la FSGT essaient d'accompagner le développement de disciplines « orphelines » (*parkour, double dutch...*) ;

- **au-delà de cette hétérogénéité, le rapport aux institutions reste globalement distant et fragile**. Cela s'observe d'abord dans le fait que les disciplines liées au hip-hop sont souvent renvoyées vers et prises en charge par les politiques de la jeunesse ou de la ville, au risque d'occulter la dimension artistique et culturelle de ces pratiques. Par ailleurs, lorsque des structures publiques ou para-publiques sont plus spécifiquement dédiées à l'accueil de ces esthétiques, elles connaissent une situation de fragilité structurelle, qu'elle soit économique (Café La Pêche à Montreuil, La Ligne 13 à Saint-Denis) ou territoriale (c'est le cas pour Canal 93 à Bobigny, Le Deux Pièces Cuisine au Blanc-Mesnil ou le Cap à Aulnay-sous-Bois) ;

- **on constate pourtant un mouvement de diversification des esthétiques hip-hop et d'infusion de ces esthétiques dans la société**. Le dialogue avec d'autres esthétiques s'observe particulièrement dans le domaine chorégraphique, où les vingt dernières années ont vu de nouveaux styles apparaître (*house, afro krump...*) au côté des styles fondateurs du mouvement (*break, pop, lock...*), et un dialogue fécond émerger avec la danse contemporaine. Dans le domaine du rap, les productions se sont elles-mêmes ouvertes à de nombreuses influences (jazz, électro, afro, chanson...) et ont influencé en retour ces univers musicaux. Par ailleurs, le langage visuel du graffiti et de ses différentes « écoles » (*new style, 3D...*) s'est lui enrichi de l'apport d'artistes qui ont investi le street art avec de nouvelles références, tout en se réappropriant les techniques du graffiti ;

- **on observe, enfin, ce qui ressemble à un découplage** entre un petit nombre d'artistes qui accèdent à la reconnaissance de l'industrie musicale ou des institutions publiques, et un grand nombre de pratiquants qui ne bénéficient pas ou peu de dispositifs d'accompagnement et de professionnalisation. Cette césure a tendance à renforcer une logique d'auto-organisation, à entretenir les frontières symboliques et une forme de défiance réciproque entre institutions et acteurs du hip-hop. Elle interroge la capacité de la puissance publique à accompagner le développement des pratiques de la culture hip-hop dans des conditions de qualité et de moyens comparables à celles mises en œuvre dans d'autres secteurs de la création contemporaine.

Face à ces constats, qui traversent notre territoire mais le dépassent largement, des initiatives de collectivités territoriales ont vu le jour ces dernières années : c'est le cas notamment avec la création de lieux dédiés à ces disciplines (La Place à Paris, ou Le Flow à Lille, par exemple), ou les projets de création de nouveaux équipements sur notre territoire (les Cathédrales du rail à Saint-Denis, ou l'ancienne patinoire de Saint-Ouen, notamment).

C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en place d'une nouvelle démarche départementale.

La politique culturelle départementale s'est historiquement construite sur la volonté d'encourager la rencontre avec des disciplines et esthétiques de la création contemporaine, pour permettre à chacun.e d'explorer de nouveaux territoires artistiques et d'élargir ses horizons culturels. Cette ambition, qui reste aujourd'hui encore au cœur de notre action, a pourtant parfois amené à ne pas considérer pleinement la créativité des pratiques et expressions qui peuvent s'inventer ici-même, en Seine-Saint-Denis.

Ainsi, bien que notre Département soutienne chaque année des actions liées à la culture hip-hop, celles-ci restent dispersées et peu visibles, quoique bien présentes dans l'action des scènes conventionnées danse du territoire (*Espace 1789* à Saint-Ouen, *Théâtre Louis Aragon* à Tremblay) qui ont de longue date accompagné la reconnaissance des danses hip-hop et, à un moindre niveau, dans la programmation de certains de nos partenaires des musiques actuelles (*Banlieues Bleues*, *Villes de musiques du monde*, *MAAD 93...*). Parallèlement, notre engagement en tant que membre fondateur de La Place à Paris a, pendant un temps, souffert de problèmes de gouvernance rencontrés par cette structure.

Pourtant, les dispositifs départementaux, que ce soit dans le domaine de la création (résidences), ou de l'éducation artistique et culturelle (*La culture et l'art au collège*) continuent d'être mobilisés chaque année en lien avec des disciplines du hip-hop, et la programmation de Bintou Dembélé dans le cadre de l'édition 2023 du festival d'Avignon pour son travail autour du *krump*, vient reconnaître la pertinence du soutien que nous apportons à sa compagnie.

La démarche que nous souhaitons porter a donc pour ambition, non seulement de rendre visible et de partager l'effort déjà conduit en faveur de la culture hip-hop, dans une logique de fierté réaffirmée de notre territoire, mais aussi d'actionner de nouvelles formes d'interventions pour développer durablement la reconnaissance et la place de ces différentes disciplines au sein de la politique culturelle départementale.

Délibération n° du 19 octobre 2023

DÉMARCHE DÉPARTEMENTALE POUR ACCOMPAGNER ET PROMOUVOIR LA PLACE DES CULTURES HIP-HOP EN SEINE-SAINT-DENIS – ORIENTATIONS ET ENGAGEMENTS

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

La quatrième commission consultée,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE le document d'orientation et de déploiement de la démarche pour accompagner et promouvoir la place des cultures hip-hop en Seine-Saint-Denis, dont le projet est ci-annexé ;

- PRÉCISE que les règlements liés à la mise en place des nouveaux outils de la démarche seront soumis à l'approbation de la Commission permanente.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

